

LOCATION DE CHAMBRE AU MAS CONIL

Article 1 - But

Ces conditions générales sont destinées à l'usage exclusif de la réservation de séjours en chambres d'hôtes au

Mas Conil, 30190 Aubussargues.

afin de faciliter et de clarifier les conditions de réservation, d'arrivée, de séjour et de départ de notre chambre d'hôtes. Le meilleur accueil sera réservé à nos hôtes, nous nous engageons à assurer personnellement l'accueil de nos hôtes avec toutes les attentions souhaitables leur permettant de faciliter leur séjour et la connaissance de la région.

Précisions

- ❖ Comme toutes les maisons d'hôtes, le Mas Conil est une maison privée, tenue par ses propriétaires. L'espace réservé aux hôtes est dans le même bâtiment, sous le même toit, que notre habitat. Pour des raisons évidentes de respect de la vie privée (celle de nos hôtes et la nôtre), de tranquillité et de sécurité (assurances) **nous n'acceptons pas d'invités extérieurs, chambres et piscine comprises.**
- ❖ Le Mas Conil est un établissement non fumeur à l'intérieur du bâtiment.
- ❖ La cour est utilisée pour **la Table d'hôtes**, le soir, durant la belle saison. Les hôtes qui souhaitent se joindre à la Table d'hôtes sont les bienvenus. Il leur suffit **de réserver** au moins 48 heures à l'avance, pour des raisons d'entendance.
- ❖ Il n'y a pas de structure particulière pour prendre des enfants en charge (installations de jeux, animations organisées, pièce de jeux aménagée, baby-sitting).
- ❖ Piscine : les enfants dont l'âge est inférieur à 13 ans seront obligatoirement accompagnés par un adulte à la piscine, malgré la présence d'une sécurité piscine. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité (guêpes et autres insectes piqueurs, déchets) **les repas ne se prennent pas autour de la piscine.** Nous demandons à nos hôtes de ne pas utiliser la piscine au-delà de 19h30.
- ❖ Le caractère ancien du mas et la situation des chambres à l'étage ne nous permettent malheureusement pas d'accueillir les personnes à mobilité réduite.
- ❖ Les propriétaires d'animaux feront savoir quels viennent au Mas Conil en compagnie de leur animal domestique. Les animaux seront tenus en laisse dans la cour et à l'intérieur du Mas, et ils ne pourront pas rester seuls dans les chambres durant la journée. Une protection contre **la leishmaniose** est très vivement recommandée.
- ❖ Les chambres sont **disponibles à partir de 16h00 à 19h00**
- ❖ Le petit déjeuner est servi de **08h30 à 10h00.**
- ❖ Les chambres sont **libérées pour 11h00, le jour du départ**
- ❖ Il n'y a pas de taxe de séjour en sus.
- ❖ Les chèques vacances ne sont pas acceptés.

Article 2 - Durée du séjour

Le client ayant fait une réservation ferme, pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 3 - Réservation effective

La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire, dans les 10 jours après la demande de réservation, un acompte de 30% du montant total du prix du séjour, **avec un minimum d'une nuitée par chambre retenue.** Les prix sont toutes charges comprises et sans taxe de séjour.

- **Nous vous confirmerons fermement votre réservation par retour de mail électronique avec accusé électronique de réception et accusé de lecture, ou de courrier postal en l'absence d'adresse e-mail lorsque nous serons en possession de l'acompte.**

Article 4 – Annulation par le client

Toute annulation doit être notifiée par lettre, (Mas Conil, Chemin de Collorgues, 30190 Aubussargues) ou mail (notes@masconil.com) adressé au propriétaire avec avis de lecture de mail.

- a) Annulation avant le début du séjour : si l'annulation intervient plus de 24 heures avant le début du séjour, le compte reste acquis au propriétaire.
- b) Si l'annulation intervient moins de 24 heures avant le début du séjour, le compte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.
- c) Si le client se manifeste après 19h00, le jour de l'arrivée, sans avoir prévenu le propriétaire, la réservation devient nulle et le propriétaire peut disposer des chambres. Le compte reste acquis au propriétaire qui se réserve de réclamer le solde du prix de l'hébergement.
- d) En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût total de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire.

Article 5 – Annulation par le propriétaire

Lorsqu'avant le début du séjour le propriétaire annule ce séjour, il doit informer le client par lettre recommandée avec avis de réception. Le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées. Il recevra en outre une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article 6 – Arrivée

Le client doit se présenter le jour précisé entre 16h00 et 19h00. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prendre contact avec le propriétaire.

Article 7 – Règlement du solde

Le solde des nuitées est à régler lors du départ, d'autres prestations éventuelles, la table d'hôtes et les consommations hors table d'hôtes seront ajoutées à la facture.

Article 8 – Utilisation des lieux

Le client devra respecter le caractère paisible et privé des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre la chambre en bon état.

Article 9 – Capacité

La présente réservation est établie pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture des conditions de réservation à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 10 – Animaux

La présente réservation peut inclure le fait que le client peut, sur demande, séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non respect de cette clause par le client, le propriétaire peut refuser ces animaux. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture des conditions de réservation à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 11 – Litiges

Le Mas Conil étant déclaré en préfecture, toute réclamation relative à un séjour doit être adressée par lettre recommandée dans les meilleurs délais, à la Préfecture de Nîmes (Gard), compétente pour émettre une proposition en faveur d'un accord amiable.

Ces dispositions ne préjugent pas d'éventuelles actions judiciaires intentées par le client ou le propriétaire.

Lu et accepté

Date :

Signature :

Lieu :